

ASSEMBLEE GENERALE DES CO-PROPRIETAIRES

de l'immeuble situé à DIJON, rue d'Auxonne anciennement 176 et
actuellement n° 178 -178 bis, 180 et 180 bis.

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE

Le *treize février*

à *14* heures

Messieurs les co-propriétaires de l'immeuble situé à Dijon, rue
d'Auxonne anciennement 176 et actuellement n°s 178, 178 bis,
180 et 180 bis, se sont réunis en assemblée générale ~~le~~
à la Chambre de Commerce de Dijon sur convocation de Mo
sieur Fornerot syndic de l'immeuble.

Le syndic constate que sont présents ou représentés
en vertu de pouvoirs donnés par procuration:

*Mlle Poissonnier, M. M. Mortier, Tillerot, Rousseau, Jaxel,
Cortot, Petitjean, Rocroux, Ecoffet, Raibel, Bernard,
Chenuoy, Langhin, Inge, Thierry, Saucier, Ducastel,
Mme Garnier, épouse Sapard, la Société A. Michelin -*

En conséquence plus de la moitié en nombre des co-
propriétaires sont présents ou représentés.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et
peut délibérer valablement.

Le syndic expose à l'assemblée que le règlement de
co-propriété de l'immeuble dont il s'agit a été dressé aux te-
mes de deux actes reçus par Me *Castille* notaire à Dijon les:
l'un: le quinze octobre mil neuf cent cinquante quatre trans-
crit le douze novembre suivant volume 1830 n° 31 et l'autre
le dix novembre mil neuf cent cinquante quatre transcrit le
onze février mil neuf cent cinquante cinq volume 1856 n° 37.

Il résulte de ces actes que les constructions ont été
réparties en bâtiments "A" "B" "C" et "D" le tout a été divisé
en huit lots portant les numéros I à 8 et en six box n° I à 6

Les lots constitués aux termes desdits actes n'ont
pas été numérotés conformément aux prescriptions du décret du
sept janvier mil neuf cent cinquante neuf relatif à la publici-
té foncière.

En conséquence il convient de prendre une résolution
pour établir un état descriptif de division tenant compte de
la division de l'immeuble telle qu'elle résulte des documents
antérieurement transcrits ou publiés conformément au décret -
précité.

Monsieur Fornerot, syndic, met aux voix la résolution

suivante établissant l'état descriptif ci-après.

RESOLUTION

L'Assemblée générale des co-propriétaires décide qu dorénavant l'immeuble dont il s'agit sera désigné et divisé ainsi qu'il suit:

DESIGNATION

Ville de Dijon

Un ensemble immobilier sis à Dijon rue d'Auxonne, anciennement n° 176 et actuellement n°s 178, 178 bis - 180 et 180 bis comprenant quatre bâtiments contigus:

Le premier, à gauche, en regardant la façade dit "Bâtiment A" portant le n° 180 bis de la rue et comprenant: huit caves et six boîtes en sous sol, un rez de chaussée de deux appartements et trois étages de même composition, combles au-dessus.

Le deuxième dit "Bâtiment B" de même composition au centre et à gauche en regardant la façade portant le n° 180 de la rue

Le troisième dit "Bâtiment C" de même composition, au centre et à droite en regardant la façade portant le n° 178 bis de la rue

Et le quatrième dit "Bâtiment D" de même composition à droite en regardant la façade portant le n° 178 de la rue.

Terrain autour des bâtiments.

Le tout d'une contenance de mille sept cent trente trois mètres carrés cadastré section P n° 296p.

Le tableau ci-après établit l'état descriptif de division de l'immeuble tel qu'il résulte des actes transcrits ou publiés antérieurement à ce jour au bureau des hypothèques de Dijon et comporte un nouveau numérotage des lots.

Les numéros identifiant les diverses portions de chaque lot correspondant à ceux figurant aux plans annexés tant au règlement de co-propriété du quinze octobre mil neuf cent cinquante-quatre, qu'à celui du dix novembre suivant

Lot	bat.	esc.	etage	Nature du lot	quote part du sol	propriétaire actuel	
X II	A		R.C. gauche	appartement n° 1	4/152	Mortier	
	180 Bis			cave n° 1			
				grenier n° 1			
				droit à la cour commune			aucun app. 1 A
X I2	A		R.C. droite	appartement n° 2	4/152	Tillerot	
				cave n° 2			
				grenier n° 2			
				droit à la cour commune			aucun app. 2 A
X I3	A		1er. gauche	appartement n° 3	4/152	Garcenot	
				cave n° 3			
				grenier n° 3			
				droit à la cour commune			aucun app. 3 A
X I4	A		1er. droite	appartement n° 4	5/152	Rousseau	
				cave n° 4			
				grenier n° 4			
				droit à la cour commune			aucun app. 4 A
I5	A		2ème G.	appartement n° 5	17/152	Gillot	

lot	bat.	esc.	etage	Nature du lot	quote part du sol	propriétaire actuel
X 15	A		2ème G.	appartement n° 5 cave n° 5 grenier n° 5 droit à la cour commune	47/152	Gillot ex app 5 A
X 16	A		2ème D.	appartement n° 6 cave n° 6 grenier n° 6 droit à la cour commune	4/152	Jaxel Représenté par le ROUSSEAU ex app 6 A
X 17	A		3ème G.	appartement n° 7 cave n° 7 grenier n° 7 droit à la cour commune	4/152	Cortot ex app 7 A
X 18	A		3ème D.	appartement n° 8 cave n° 8 grenier n° 8 droit à la cour commune	4/152	Petitjean ex app 8 A
X 19	A			garage n° 1 24 droit au poste de lavage	1/152	CORTOT ex garage 1 A
X 20	A			garage n° 2 23 droit au poste de lavage	1/152	JAKEL ex garage 2 A
X 21	A			garage n° 3 22 droit au poste de lavage	1/152	MORTIER ex garage 3 A
X 22	A			garage n° 4 21 droit au poste de lavage	I/152	TILLEROT ex garage 4 A
X 23	A			garage n° 5 20 droit au poste de lavage	I/152	PETITJEAN ex garage 5 A
X 24	A			garage n° 6 19 droit au poste de lavage	I/152	ROUSSEAU ex garage 6 A
✓ 25	B		R.C. G.	appartement n° I cave n° I grenier n° I droit à la cour commune	4/152	Poissonnier Représenté par le POISSONNIER ex app 1 B
✓ 26	B		R.C. D.	appartement n° 2 cave n° 2 grenier n° 2 droit à la cour commune	4/152	Poissonnier Représenté par le POISSONNIER ex app 2 B
X 27	B		1er. G.	appartement n° 3 cave n° 3 grenier n° 3 droit à la cour commune	2/152	Séfé. Michellin Représenté par le ROUSSEAU ex app 3 B
X 28	B		1er. D.	appartement n° 4 cave n° 4 grenier n° 4 droit à la cour commune	4/152	Ecoffiet ex app 4 B
X 29	B		2ème G.	appartement n° 5 cave n° 5 grenier n° 5 droit à la cour commune	4/152	Chaput ex app 5 B
30	B		2ème D.	appartement n° 6 cave n° 6 grenier n° 6 droit à la cour commune	4/152	Reibel ex app 6 B
X 31	B		3ème G.	appartement n° 7 cave n° 7 grenier n° 7 droit à la cour commune	4/152	Séfé. Michellin Représenté par le ROUSSEAU ex app 7 B

66/152

Lot	bat.	esc.	etage	Nature du lot	quote part du sol	propriétaire actuel
X 32	B		3ème droite	appartement n° 8 cave n° 8 grenier n° 8 droit à la cour commune	66/152 4/152	Bernard <i>ex app 8B</i>
X 33	B			garage n° 1 droit au poste de lavage	I/152	STE MICHELIN <i>ex garage 1B</i>
X 34	B			garage n° 2 droit au poste de lavage	I/152	CHAPUT <i>ex garage 2B</i>
X 35	B			garage n° 3 droit au poste de lavage	I/152	POISSONNIER <i>ex garage 3B</i>
36	B			garage n° 4 droit au poste de lavage	I/152	POISSONNIER <i>ex garage 4B</i>
X 37	B			garage n° 5 droit au poste de lavage	I/152	REIBEL <i>ex garage 5B</i>
38	B			garage n° 6 droit au poste de lavage	I/152	ECCOFFET <i>ex garage 6B</i>
X 39	C	R. de C. G.		BATIMENT C (BLOC 3°) appartement n° 1 cave n° 1 grenier n° 1 droit à la cour commune	4/152	Langhi <i>ex app 1C</i>
X 40	C	R de C.D.		appartement n° 2 cave n° 2 grenier n° 2 droit à la cour commune	4/152	Martinet <i>ex app - 2C</i>
X 41	C	1er; G.		appartement n° 3 cave n° 3 grenier n° 3 droit à la cour commune	4/152	Gital <i>ex app 3C</i>
42	C	1er D.		appartement n° 4 cave n° 4 grenier n° 4 droit à la cour commune	5/152	Belleville <i>ex app 4C</i>
X 43	C	2ème G.		appartement n° 5 cave n° 5 grenier n° 5 droit à la cour commune	4/152	Rousslet <i>ex app 5C</i>
X 44	C	2ème D.		appartement n° 6 cave n° 6 grenier n° 6 droit à la cour commune	4/152	Potterat <i>ex app 6C</i>
X 45	C	3ème G.		appartement n° 7 cave n° 7 grenier n° 7 droit à la cour commune	4/152	Ingl <i>ex app 7C</i>

107/152

Lot	bat.	esc.	étage	Nature du lot	quote part	propriétaire
					du sol	actuel
X 46	C		3ème D.	appartement n° 8 cave n° 8 grenier n° 8 droit à la cour commune	104/152	Payen ex aff 8C
X 47	C			garage n° 1 droit au poste de lavage	1/152	GIRAL ex garage 1C
X 48	C			garage n° 2 droit au poste de lavage	1/152	ROUSSELET ex garage 2C
X 49	C			garage n° 3 droit au poste de lavage	1/152	INGÉ 3C ex garage 3C
X 50	C			garage n° 4 droit au poste de lavage	1/152	MARTINET ex garage 4C
X 51	C			garage n° 5 droit au poste de lavage	1/152	PAYEN ex garage 5C
X 52	C			garage n° 6 droit au poste de lavage	1/152	POTHERAT ex garage 6C
X 53	D		R. de C. G.	BATIMENT "D" (BLOC 4) appartement n° 1 cave n° 1 grenier n° 1 droit à la cour commune	4/152	Thierry ex aff 1D
X 54	D		R. de C. D.	appartement n° 2 cave n° 2 grenier n° 2 droit à la cour commune	4/152	Besson ex aff 2D
X 55	D		1er G.	appartement n° 3 cave n° 3 grenier n° 3 droit à la cour commune	3/152	Saucier Représenté par M ^r Chenevoy ex aff. 3D
X 56	D		1er D.	appartement n° 4 cave n° 4 grenier n° 4 droit à la cour commune	4/152	Manfredi ex aff 4D
X 57	D		2ème G.	appartement n° 5 cave n° 5 grenier n° 5 droit à la cour commune	4/152	Melle Pois- sonnier ex aff 5D
X 58	D		2ème D.	appartement n° 6 cave n° 6 grenier n° 6 droit à la cour commune	4/152	Ducastel ex aff 6D
X 59	D		3ème G.	appartement n° 7 cave n° 7 grenier n° 7 droit à la cour commune	4/152	Passeri ex aff. 7D
X 60	D		3ème D.	appartement n° 8 cave n° 8 grenier n° 8 droit à la cour commune	4/152	Chevovoy ex aff 8D ex aff 8D
X 61	D			garage n° 1 droit au poste de lavage	1/152	MANEREDI ex garage 1D
X 62	D			garage n° 2 droit au poste de lavage	1/152	THIERRY ex garage 2D
X 63	D			garage n° 3 droit au poste de lavage	1/152	DUCASTEL ex garage 3D

105/152

lot	bat.	esc.	etage	nature du lot	quote part	propriétaire
					du sol	actuel
X 64	D			garage n° 4 droit au poste delavage	1/152	PASSERI ex garage HD
X 65	D			garage n° 5 droit au poste delavage	1/152	Mlle POISSONNIER ex garage SD
X 66	D			garage n° 6 droit au poste delavage	1/152	BESSON ex garage G.D
TOTAL.....					152/152	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En outre, les co-propriétaires donnent tous pouvoirs à Monsieur FORNEROT, syndic, pour déposer au rang des minutes de Me Castille, notaire à Dijon, une copie conforme du présent procès-verbal de délibération en vue de sa publication au bureau des hypothèques de Dijon.

Le syndic : *J. Fornerot*